

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

COMMUNE D'AKOM 2



Programme Femmes et Energie Durable
FEDACAM



**ADDITIF N°01/A/CA2/SG/SMP/2023 DU 07/11/2023 AU DOSSIER
D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N°008/AONO/PR/MINMAP/C_AKOM2/AIMF/REFELA.CAM/CIPM-
AKOM 2/2023 DU 09/10/2023**

**Pour les travaux de construction d'une centrale solaire photovoltaïque dans la
Commune d'Akom II, Département de l'Océan, Région du Sud.**

**FINANCEMENT : COMMUNE AKOM II/FEICOM ET AIMF(EN
PARTENARIAT AVEC LE FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT
MONDIAL, L'ADEME ET LA FONDATION VEOLIA)**

Le Maire de la Commune d'Akom II, Maitre d'ouvrage Délégué soussigné, informe tous les soumissionnaires potentiels, que les modifications suivantes ont été apporté au dossier d'appel d'offre ci-dessus comme suit:

Au lieu de :

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir à la Mairie d'Akom II, au service des marchés, au plus tard le **17/11/2023 à 11 heures**, heure locale sous enveloppe cachetée adressée à Madame le Maire avec la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N°008 AONO/PR/MINMAP/C_AKOM2/AIMF/REFELA.CAM/CIPM-AKOM 2/2023
DU 09/10/2023 Pour les travaux de construction d'une centrale solaire photovoltaïque
dans la Commune d'Akom II, Département de l'Océan, Région du Sud.**

**Financement : COMMUNE d'AKOM II/FEICOM et AIMF (en partenariat avec le
Fonds Français pour l'environnement Mondial, l'ADEME et la Fondation Véolia)
«À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Lire plutôt :

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir à la Mairie d'Akom II, au service des marchés, au plus tard le **22/11/2023 à 11 heures**, heure locale sous enveloppe cachetée adressée à Madame le Maire avec la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N°008 AONO/PR/MINMAP/C_AKOM2/AIMF/REFELA.CAM/CIPM-AKOM 2/2023
DU 09/10/2023 Pour les travaux de construction d'une centrale solaire photovoltaïque
dans la Commune d'Akom II, Département de l'Océan, Région du Sud.**

**Financement : COMMUNE d'AKOM II/FEICOM et AIMF (en partenariat avec le
Fonds Français pour l'environnement Mondial, l'ADEME et la Fondation Véolia)
«À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Au lieu de :

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis aura lieu le **17/11/2023 à 12 heures**, par la Commission Interne de passation de marchés de la Commune d'Akom 2 dans sa salle des actes.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

Lire plutôt :

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis aura lieu le **22/11/2023 à 12 heures**, par la Commission Interne de passation de marchés de la Commune d'Akom 2 dans sa salle des actes.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

Akom II, le 07/11 /2023

Le Maire

(Maître d'Ouvrage Délégué)

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication) ;
- REFELA.CAM (pour information) ;
- AIMF et son partenaire FFEM (pour avis de non objection) ;
- Affichage (pour information).

